

8529.90.54 - Remplacer par ce qui suit :

----Des marchandises des n<sup>os</sup> tarifaires  
8528.10.12, 8528.10.19, 8528.10.31, 8528.10.32,  
8528.10.33, 8528.10.34, 8528.10.35, 8528.10.36,  
8528.10.39, 8528.10.41, 8528.10.42, 8528.10.43,  
8528.10.44, 8528.10.45, 8528.10.46, 8528.10.49,  
8528.10.51, 8528.10.52, 8528.10.53, 8528.10.54,  
8528.10.55, 8528.10.56, 8528.10.59 ou 8528.10.90

36. 8537.10.11 et 8537.10.19 - «En. fr.» doit figurer aux colonnes I et II (taux de base).

37. 8708.29.93 - Remplacer par ce qui suit : «Tapis de pieds en matières plastiques».

38. 8708.29.94 - Remplacer par ce qui suit : «Couvertures de sièges en matières plastiques».

39. 9002.11.10 - Remplacer par ce qui suit: «Pour les appareils photographiques à développement et tirage instantanés; pour les appareils pour faire des négatifs ou des positifs d'une largeur de plus de 8 cm et d'une longueur de plus de 10,5 cm; pour les agrandisseurs pour les négatifs ou les positifs d'une largeur de plus de 10 cm et d'une longueur de plus de 12,5 cm; pour les caméras de télévisions couleurs; devant servir à la fabrication d'appareils de projection de cinématographes ou d'appareils photographiques».

40. 9005.90 - Supprimer les n<sup>os</sup> tarifaires 9005.90.10 et 9005.90.90 et les remplacer par ce qui suit :

«----Des télescopes du n<sup>o</sup> tarifaire 9005.8010:  
9005.90.11 ----Incorporant les marchandises des positions  
n<sup>o</sup> 90.01 ou 90.02  
D/En. fr./En.fr.  
9005.90.19 ----Autres  
D/En.fr./En.fr.  
---Autres :

9005.90.91 ----Incorporant les marchandises des positions  
n<sup>o</sup> 90.01 ou 90.02  
A/4,5 %/4,5 %  
9005.90.99 ----Autres  
A/4,5 %/4,5 %»

41. 9006.91.91 - Remplacer par ce qui suit : «Parties des appareils de prises de vues photographiques à développement et tirage instantanés ou des appareils de prises de vues pour faire